



Procès-verbal du Conseil d'Administration du CIAS

Jeudi 5 mars 2026

CIAS CŒUR DE TARENTEISE

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 5 mars 2026 – 18h00

Maison de la Coopération Intercommunale – Moûtiers

I – Convocation

Le Conseil d'Administration du **CIAS Cœur de Tarentaise** s'est réuni le **jeudi 5 mars 2026 à 18h00**, sur convocation de la Vice-Présidente agissant pour le Président, adressée aux membres par courrier conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

L'ordre du jour figurant sur la convocation était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du **26 février 2026**
2. **Budget primitif 2026 du CIAS – adoption**
3. Questions diverses

★★★★★

II – Présidence de séance

En l'absence du Président, la séance est **présidée par Madame Annie LEDUC, Vice-Présidente**, conformément aux règles de suppléance prévues par le règlement intérieur.

Le secrétariat de séance est assuré par l'administration du CIAS.

★★★★★

III – Présence des membres

Les membres présents et représentés sont consignés sur la **feuille d'émargement annexée au présent procès-verbal**.

Il est notamment indiqué qu'un **pouvoir a été donné par Mme Jocelyne ABONDANCE à Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR.**

Le **quorum étant atteint**, la Vice-Présidente ouvre la séance.

★★★★★★

IV – Modification de l'ordre du jour

La Vice-Présidente informe les administrateurs que **quatre délibérations seront présentées sur table**, compte tenu de leur caractère opérationnel et de l'urgence de leur traitement :

1. renouvellement d'une ligne de trésorerie,
2. autorisation de souscription d'un emprunt pour le PPI 2026,
3. création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité,
4. remboursement d'un indu à la CPAM.

Le Conseil d'Administration **accepte l'examen de ces points complémentaires.**

★★★★★★

V – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2026

Le procès-verbal de la séance du **26 février 2026** est soumis à l'approbation du Conseil.

Aucune observation n'étant formulée, il est **adopté à l'unanimité.**

★★★★★★

VI – Budget primitif 2026 du CIAS

Présentation

Le rapporteur rappelle que le budget 2026 s'inscrit dans un **contexte institutionnel renouvelé**, marqué par la mise en œuvre de la gouvernance intercommunale au sein du **GCSMS GIAS**, qui assure désormais la gestion des activités tarifées médico-sociales :

- EHPAD l'Arbé
- Résidence autonomie Notre Foyer
- Service autonomie à domicile (aide et soins)

Le **budget principal du CIAS** est désormais recentré sur :

- les services supports,
- la cuisine centrale,
- le portage de repas,

- la téléalarme,
- l'accompagnement véhiculé,
- les fonctions ressources (RH, finances, SI, qualité).

Le budget constitue la **première traduction opérationnelle annuelle du Plan de Retour à l'Équilibre 2025-2030**.

Structure budgétaire

Section d'investissement

Dépenses : **63 751,35 €**

- immobilisations incorporelles : 1 479,61 €
- immobilisations corporelles : 56 486,03 €
- amortissements des subventions : 5 785,71 €

Recettes : **63 751,35 €**

- dotations aux amortissements : 61 881,42 €
- FCTVA : 1 869,93 €

Section de fonctionnement

Dépenses : **8 544 211,16 €**

- charges à caractère général : 919 550,27 €
- charges de personnel : 7 514 969,47 €
- charges financières : 43 200 €
- autres charges et opérations d'ordre : solde

Recettes : **8 544 211,16 €**

- produits des services : 8 287 629,33 €
- dotations et participations : 250 796,12 €
- opérations d'ordre : 5 785,71 €

Plan pluriannuel d'investissement 2026

Le PPI 2026 s'élève à **38 237 €** et prévoit notamment :

- modernisation du système d'information,
- acquisition d'équipements pour la cuisine centrale,
- renouvellement d'un véhicule de service.

Le financement est compatible avec la **capacité d'autofinancement prévisionnelle 2026** estimée à **6 255 €**.

Débats

Les échanges ont notamment porté sur :

- la difficulté de comparaison budgétaire avec les exercices antérieurs en raison de la réorganisation institutionnelle ;
- la nécessité de renforcer les outils de pilotage financier ;
- le suivi du **Plan de Retour à l'Équilibre**.

Le Directeur Général des Services indique qu'un **pilotage mensuel consolidé CIAS / GCSMS** est en cours de structuration.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **adopte le budget primitif 2026,**
- **approuve le PPI 2026,**
- autorise les mouvements de crédits prévus par l'instruction M57,
- mandate le Président et la Directrice Générale des Services pour l'exécution du budget.

Le budget est **adopté à la majorité**, avec **une abstention**.

★★★★★

VII – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil examine la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie contractée auprès de la **Caisse d'Épargne Rhône-Alpes**, pour un montant maximal de **700 000 €**.

Cette ligne vise à :

- sécuriser la trésorerie,
- garantir la continuité de service,
- absorber les décalages de flux financiers.

Caractéristiques principales :

- durée maximale : 12 mois
- indexation : €STR + 0,98 %
- frais de dossier : 0,15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil **autorise le renouvellement de la ligne de trésorerie**.

VIII – Souscription d’un emprunt pour le PPI 2026

Le Conseil est invité à autoriser la souscription d’un emprunt destiné à financer les investissements 2026 du CIAS.

Montant maximal : **38 237 €**

Durée maximale : **7 ans**

Taux : fixe ou variable simple indexé €STR.

Après en avoir délibéré, le Conseil **autorise la souscription de l’emprunt** et délègue au Président la consultation bancaire et la signature du contrat.

★★★★★

IX – Création d’un emploi non permanent

Le Conseil examine la création d’un **emploi non permanent pour accroissement temporaire d’activité**, conformément à l’article **L.332-23 du Code général de la fonction publique**.

Cet emploi vise à accompagner :

- le développement du **guichet unique CIAS**,
- la structuration du plateau technique hébergement-domicile.

Caractéristiques :

- cadre d’emplois : adjoints administratifs territoriaux
- durée hebdomadaire : 35h
- durée : 12 mois maximum sur 18 mois.

Le Conseil **approuve la création de cet emploi**.

★★★★★

X – Remboursement d’un indu CPAM

Le Conseil est informé du contrôle réalisé par la **CPAM de la Savoie** concernant la facturation des soins pour les résidents de l’EHPAD l’Arbé.

La CPAM a constaté des **facturations individuelles indûment prises en charge** alors que ces soins relevaient du forfait soins de l’établissement.

Le montant de l’indu est fixé à :

4 135,37 €

Le Conseil **autorise le remboursement de cette somme**.

XI – Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée, la séance est levée.

★★★★★

XII – Clôture de séance

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

★★★★★

XIII – Publicité et transmission

Conformément aux dispositions :

- du **Code de l'action sociale et des familles**,
- du **Code général des collectivités territoriales**,

le présent procès-verbal :

- sera **affiché et publié**,
- sera **transmis au contrôle de légalité**,
- sera **adressé au comptable public**.

★★★★★

XIV – Certification du caractère exécutoire

Le présent procès-verbal sera signé par :

- la **Vice-Présidente ayant présidé la séance**,
- la **Directrice Générale des Services**, certifiant le caractère exécutoire des délibérations.

Fait à Moûtiers

La Vice-Présidente du CIAS
Annie LEDUC

Le Directeur Générale des Services
Christian BERNARD



(Handwritten signatures)
N.S.
Bernard

